

## MODALITÉ DE TRANSMISSION : Dossier « papier » par courrier ou mail

- Vous nous transmettez un dossier « Papier » par courrier ou par mail au format PDF uniquement. Vous ne procédez pas à la télétransmission de la déclaration fiscale.
- A réception du dossier et après vérification des documents reçus, nous procédons :
  - à la dématérialisation de la déclaration fiscale,
  - à la délivrance de l'attestation d'adhésion,
  - à la télétransmission de la déclaration fiscale et de l'attestation à la DGFIP,
  - Nous vous adressons l'accusé réception de la DGFIP, une copie de l'attestation et une fiche de synthèse de la saisie de votre déclaration n°2035 (document communiqué à titre informatif afin de permettre l'exercice éventuel d'un droit de rectification).

### Check-List des documents à fournir :

Pour la délivrance de l'attestation d'adhésion au titre de l'exercice 2023, les documents suivants doivent nous être communiqués au plus tard le 22 avril 2024 :

- La liasse fiscale n° 2035 complète et **signée**,
- Les Documents Wagram 2023 dûment complétés :
  - ✓ Le tableau de cohérence de la trésorerie professionnelle si la comptabilité est tenue selon les règles « Recettes-dépenses »,
  - ✓ Le Bilan et tableau des variations si la comptabilité est tenue selon les règles de la comptabilité commerciale « Créances-dettes »,
  - ✓ L'annexe relative aux dépenses professionnelles (notamment la réintégration de la CRDS et de la partie non déductible de la CSG),
  - ✓ Le tableau de contrôle de la TVA,
  - ✓ Les renseignements 2023 à nous fournir à la page n° 5 de ces documents notamment l'information relative au contrôle fiscal.
- Les déclarations de TVA CA12 ou CA3 établies au titre de l'exercice 2023 (sauf utilisation du service ASP-TVA pour la télétransmission de ces déclarations).
- Les copies des déclarations 1330-CVAE et 1329-DEF si nécessaires.

Vous complétez les documents Wagram 2023 (au format PDF remplissable) figurant dans la rubrique "Adhésion -Obtenir votre attestation annuelle d'adhésion" de notre site internet.

La déclaration n° 2035, les documents Wagram 2023, les déclarations de TVA ainsi que les extraits de la comptabilité peuvent être communiqués par courrier ou par e-mail (uniquement au format PDF) à l'adresse : [pen-bnc@association-wagram.fr](mailto:pen-bnc@association-wagram.fr) .

Vous trouverez des précisions complémentaires relatives notamment à l'imprimé 1330-CVAE-SD et à la déclaration 2069-RCI-SD, dans un document annexe figurant dans la rubrique "Adhésion -Obtenir votre attestation annuelle d'adhésion" de notre site internet.